

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE SANS BUT LUCRATIF
"EUROPEAN DISABILITY FORUM" (FORUM EUROPÉEN DES PERSONNES
HANDICAPÉES)

En exécution de la mission contractuelle qui nous a été confiée le 20 février 2025, nous vous présentons notre rapport. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan et le compte de résultats de votre association exprimés en euros pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique et comprenant le total du bilan s'élève à EUR 5.521.669,86 et le compte de résultats se solde par une perte de EUR 187.682,30.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement du bilan et du compte de résultats.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de ces comptes, de sorte qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur le bilan et le compte de profits et pertes sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique.

adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser le contrôle de manière à obtenir une assurance raisonnable que le bilan et le compte de résultats ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un contrôle du bilan et du compte de résultats implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans ces comptes. Les procédures mises en œuvre dépendent du jugement de l'auditeur, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. En procédant à cette évaluation du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes donnant une image fidèle, afin de définir des procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration.

Nous avons obtenu de la direction de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve avec une note sur le compte de résultat

Notre opinion sur les états financiers de 2023 au mois de décembre 2023 a été assortie d'une réserve en raison de pertes non comptabilisées.

Nous attirons votre attention sur le fait que les résultats de l'année 2024 sont affectés par des charges ou pertes d'un montant de 292.360,41 EUR relatives à des années antérieures. Ces charges enregistrées au compte 664000 (voir comptes joints) concernent principalement des pertes sur subventions antérieures et des pénalités de retard auprès des autorités fiscales et sociales belges.

DANIELE QUIVY
REVISEUR D'ENTREPRISES

A notre avis, à l'exception de la réserve exprimée au paragraphe précédent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association " EUROPEAN DISABILITY FORUM " au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Bruxelles, le 24 mars 2025

Danièle Quivy (Signature)  Signature numérique de Danièle Quivy
Date : 2025.03.24 11:37:01 +01'00'

Danièle Quivy

Annexe

**Cachet Comptes internes d'EDF
31 décembre 2024**

pour l'exercice clos le